OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL

INITIEE PAR



PRESENTEE PAR





ETABLISSEMENT PRESENTATEUR

CONSEIL

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES SA



Le présent document relatif aux autres informations de la société ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES SA a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (I'« AMF ») le 21 décembre 2021 conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n° 2006-07 de l'AMF relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES SA.

Le présent document complète la note d'information (la « **Note d'Information** ») relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES SA visant les actions de la société ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL (l'« **Offre** »), visée par l'AMF le 21 décembre 2021 sous le n° 21-535 en application de la décision de conformité du même jour.

Des exemplaires du présent document et de la Note d'information sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES SA (www.ablsa.com) et peuvent être obtenu sans frais auprès d'ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES SA (52-54 Avenue du X Septembre – L-2550 Luxembourg) et de BANQUE DELUBAC & CIE (16 place Saléon Terras – 07160 Le Cheylard).

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

Table des matières

1.	RAF	PPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	3
		NTITE ET CARACTERISTIQUES DE L'INITIATEUR	
	2.1.	Informations générales concernant l'Initiateur	
	2.2.	Informations relatives au capital social	5
	2.3.	Administration, direction et contrôle	8
	2.4.	Assemblée générale, Répartition des bénéfices	10
	2.5.	Description des activités de l'Initiateur	10
	2.6.	Informations financières	14
3.	ATT	ESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT	15
4.	ANI	NEXE I - COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE 2019	16
5.	ANI	NEXE II - COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE 2020	25

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1, 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, la société ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES SA, société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 643.476 euros, dont le siège social est situé 52-54 Avenue du X Septembre – L-2550 Luxembourg, immatriculée au Registre des Sociétés et du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 78.240, (l'« Initiateur » ou « ABL SA »), s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires de la société ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL, société anonyme au capital de 2.006.480 euros, dont le siège social est situé 42, rue Olivier Métra, bât E1 -75020 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 552 064 933 R.C.S. Paris (« ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL », « EFG » ou la « Société »), d'acquérir la totalité de leurs actions ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL au prix unitaire de 15,90 euros (le « Prix de l'Offre »), payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites ci-après (l'« Offre »).

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) sous le code ISIN: FR0000063034.

L'Offre fait suite à l'acquisition par l'Initiateur, le 15 octobre 2021, d'un nombre total de 242.527 actions de la Société au prix de 15,90 euros par action par voie d'acquisition de blocs d'actions hors marché auprès de plusieurs actionnaires de la Société (l'« Acquisition de Blocs »), étant précisé que l'Initiateur ne détenait aucune action de la Société avant l'Acquisition de Blocs¹.

A la date du présent document, l'Initiateur détient ainsi 242.527 actions de la Société représentant, à sa connaissance, 96,70% du capital et 96,70% des droits de vote théoriques de la Société².

L'Initiateur n'agit pas de concert avec un tiers ou un actionnaire de la Société.

Dans la mesure où, suite à l'Acquisition de Blocs, l'Initiateur détient une fraction du capital et des droits de vote de la Société supérieure à 30%, l'Offre revêt un caractère obligatoire en application des dispositions de l'article L. 433-3 I du Code monétaire et financier et des articles 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre porte sur la totalité des actions de la Société, à l'exclusion des 94 actions auto-détenues par la Société et des 242.527 actions déjà détenues par l'Initiateur en conséquence de l'Acquisition de Blocs, soit sur un nombre total de 8.189 actions de la Société.

A la connaissance de l'Initiateur, il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société à la date du présent document.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, et sera ouverte pour une durée de dix (10) jours de négociation.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, BANQUE DELUBAC & CIE, en qualité d'établissement présentateur de l'Offre (l'« Etablissement Présentateur »), a déposé auprès de l'AMF le 10 novembre 2021 le projet de note d'information pour le compte de l'Initiateur.

actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote.

¹ Cf. Communiqué de presse d'ABL SA et de la Société du 15 octobre 2021.

² Sur la base d'un capital composé, à la connaissance de l'Initiateur, de 250.810 actions représentant 250.810 droits de vote, le nombre total de droits de vote étant, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 I du règlement général de l'AMF, calculé sur la base de toutes les

L'Etablissement Présentateur garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Le détail des caractéristiques de l'Offre est décrit dans la Note d'Information établie par l'Initiateur visée par l'AMF le 21 décembre 2021 sous le n° 21-535 en application de la décision de conformité du même jour.

2. IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE L'INITIATEUR

2.1. Informations générales concernant l'Initiateur

2.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est « ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES SA ».

2.1.2 Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé 52-54 Avenue du X Septembre – L-2550 Luxembourg.

2.1.3 Forme juridique et nationalité

L'Initiateur a été constitué le 19 septembre 2000 sous la forme d'une société anonyme de droit Luxembourgeois.

2.1.4 Registre du commerce

L'Initiateur est immatriculé au Registre des Sociétés et du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 78.240.

2.1.5 Date d'immatriculation et durée

L'Initiateur a été immatriculé le 20 octobre 2000.

La durée de l'Initiateur est illimitée à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

2.1.6 Objet social

L'Initiateur a pour objet :

- Le développement sous la forme de services et de produits des outils destinés à l'information et à l'aide à la décision dans le domaine de la santé et des sciences de la vie et des nouvelles technologies ainsi que la création d'un ou de plusieurs établissements secondaires à travers tout le monde;
- Le développement, la planification, la production et le commerce de moyens de diagnostiques, la recherche, le développement, le commerce de brevets, la recherche, le développement et le commerce de réactifs utilisés dans la médecine humaine et vétérinaire et de soins médicaux;

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social, et à tous objets similaires ou connexes;
- La participation à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, les acquisitions ou locations de tous fonds de commerce, de tous brevets, licences, marques, modèles et procédés de fabrication pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et tous objets similaires ou connexes notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens, voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'association en participation, de groupement d'intérêt économique ou autrement.

2.1.7 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.2. Informations relatives au capital social

2.2.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social de la société ABL SA est de 643.476 euros, divisé en 643.476 actions de 1 euro de valeur nominale.

2.2.2 Forme des actions

Les actions sont nominatives.

La propriété d'actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes tenus à cet effet par ABL SA dans les conditions et modalités prévues par la loi.

2.2.3 Droits et obligations attachés aux actions

Les 643.476 actions se divisent en 361.525 actions A et 281.951 actions B. Il est précisé que les actions A et actions B disposent des mêmes droits, étant précisé que les titulaires d'actions B ont la faculté de désigner un membre au conseil d'administration. La référence aux actions A et actions B a également été conservée dans les statuts à titre de clarification dans la mesure où certains dispositifs se réfèrent à cette distinction historique (notamment les plans de stock-options décrits ci-après).

Conformément aux termes de l'article 3 des statuts de ABL SA, le capital social pourra être porté de son montant actuel de 643.476 euros à 804.918 euros par la création et l'émission de 161.442 nouvelles actions de catégorie A, d'une valeur nominale d'un euro chacune, dans le cadre de trois plans de stock-options, dans les proportions suivantes et conformément aux modalités prévues dans lesdits plans :

- 21.442 actions A nouvelles au titre du deuxième plan de stock-options (« SOP 2 »);
- 60.000 actions A nouvelles au titre du troisième plan de stock-options (« SOP 3 »);
- et 80.000 actions A nouvelles au titre du quatrième plan de stock-options (« SOP 4 »),

toutes à libérer intégralement en espèces au moment de la souscription au prix convenu dans le SOP 2, le SOP 3 et le SOP4, respectivement.

Chaque action donne droit à une voix.

Au titre des plans d'options (stock-options) susvisés, le conseil d'administration de l'Initiateur est autorisé à procéder pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication au Recueil Electronique des Sociétés et Associations de l'assemblée générale extraordinaire du 4 août 2021, à l'augmentation du capital social souscrit, dans la limite du capital autorisé (telle que visée ci-avant pour les besoins des plans d'options), par l'émission de nouvelles actions A, conformément aux termes du SOP 2, du SOP 3 et du SOP 4, respectivement, à souscrire et à libérer intégralement au moment de l'émission moyennant paiement en espèces, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription, la même assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant expressément déclaré supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires en relation avec l'émission de nouvelles actions dans le cadre et dans les limites du capital autorisé³.

2.2.4 Cession et transmission des actions

Il n'est pas prévu de limitation statutaire ou extrastatutaire à la transférabilité des actions.

2.2.5 Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

2.2.6 Autres titres donnant accès au capital

A la date du présent document, il existe 3 plans de stock-options (« SOP »). Ces 3 plans SOP représentent un nombre total de 161.442 actions nouvelles à émettre divisées en 161.442 actions de catégorie A :

- SOP 2 : 21.442 nouvelles actions A émissibles

- SOP 3: 60.000 nouvelles actions A émissibles

- SOP 4: 80.000 nouvelles actions A émissibles

Il existe 21.036 obligations convertibles et/ou remboursables en actions (OCA/ORA), émises en date du 27 juin 2019 au bénéfice de trois associés de la société, représentant un montant nominal total d'environ 600.000 euros. Cet emprunt obligataire a été fixé à une durée de cinq ans, jusqu'au 27 juin 2024. Les OCA/ORA peuvent donner droit à leur titulaire à l'attribution de 21.036 actions, étant précisé que le Conseil d'administration de l'Initiateur pourra décider de rembourser la totalité des obligations en actions de la société plutôt que d'opérer une conversion.

Par ailleurs et à la date du présent document, 10.667 warrants ont été annulés par l'assemblée générale extraordinaire du 4 août 2021 suite à la non-réalisation des objectifs fixés aux détenteurs de ces derniers.

⁻

³ Par exception à ce qui précède, la société ABL SA envisage cependant de servir les bénéficiaires des plans d'options SOP 2 et SOP 3 au moyen des actions auto-détenues.

2.2.7 Répartition du capital social et des droits de vote

A la date du présent document, le capital social et les droits de vote de l'Initiateur sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital ⁽¹⁾	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
BioParticipations Développement (2)	155.625	24,19%	155.625	24,19%
Valentin Capital Management (3)	118.956	18,49%	118.956	18,49%
M. Chalom Sayada	42.000	6,53%	42.000	6,53%
Total M. Chalom Sayada et entités contrôlées	316.581	49,20%	316.581	49,20%
M. Ronan Boulmé	20.797	3,23%	20.797	3,23%
Me Arsène Kronshagen	15.750	2,45%	15.750	2,45%
RFS Partners LP	14.983	2,33%	14.983	2,33%
Actionnaires minoritaires (11) détenant individuellement moins de 2% du capital (4)	34.878	5,40%	34.878	5,40%
Auto-détention (5)	240.487	37,37%	240.487	37,37%
TOTAL	643.476	100,00%	643.476	100,00%

⁽¹⁾ Pourcentages arrondis au centième

A la suite de la réduction de capital par annulation de 137.729 actions auto-détenues devant intervenir avant le 31 décembre 2021, le capital social et les droits de vote de l'Initiateur seront répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital ⁽¹⁾	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
BioParticipations Développement (2)	155.625	30,77%	155.625	30,77%
Valentin Capital Management (3)	118.956	23,52%	118.956	23,52%
M. Chalom Sayada	42.000	8,30%	42.000	8,30%
Total M. Chalom Sayada et entités contrôlées	316.581	62,60%	316.581	62,60%
M. Ronan Boulmé	20.797	4,11%	20.797	4,11%
Me Arsène Kronshagen	15.750	3,11%	15.750	3,11%
RFS Partners LP	14.983	2,96%	14.983	2,96%
Actionnaires minoritaires (11) détenant individuellement moins de 2% du capital (4)	34.878	6,90%	34.878	6,90%
Auto-détention (5)	102.758	20,32%	102.758	20,32%
TOTAL	505.747	100,00%	505.747	100,00%

⁽¹⁾ Pourcentages arrondis au centième

⁽²⁾ Société détenue à 85,60% par Valentin Capital Management, à 8,00% par différents actionnaires personnes physiques minoritaires ayant moins de 5% du capital chacun et à 6,40% par Advanced Biological Laboratories SA

⁽³⁾ Société détenue à 100% par M. Chalom Sayada

⁽⁴⁾ Essentiellement des personnes physiques collaborateurs du groupe

⁽⁵⁾ L'auto-détention devrait être réduite par l'effet d'une réduction de capital par annulation de 137.729 actions auto-détenues devant intervenir avant le 31 décembre 2021

⁽²⁾ Société détenue à 85,60% par Valentin Capital Management, à 8,00% par différents actionnaires personnes physiques minoritaires ayant moins de 5% du capital chacun et à 6,40% par Advanced Biological Laboratories SA

⁽³⁾ Société détenue à 100% par M. Chalom Sayada

⁽⁴⁾ Essentiellement des personnes physiques collaborateurs du groupe

2.2.8 Pacte d'associés

Néant.

2.2.9 Cotation des actions de l'Initiateur

Les actions de l'Initiateur ne sont admises aux négociations sur aucun marché réglementé ou autre.

2.2.10 Dividendes

L'Initiateur n'a versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices. A date, la politique de versement de dividendes pour les prochains exercices n'a pas été arrêtée. La politique de distribution de dividendes de la société ABL SA sera déterminée par ses organes sociaux en fonction de ses capacités distributives, de sa situation financière et de ses besoins financiers, le cas échéant, en tenant compte de la capacité distributive de la société EFG postérieurement au transfert d'ABL FRANCE à EFG par l'effet de la fusion dans les conditions indiquées dans la documentation d'offre.

2.3. Administration, direction et contrôle

Article 4 des statuts de l'Initiateur – « La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins et de neuf (9) membres au plus, actionnaires ou non, pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Si l'assemblée en fait la demande il devra être proposé une liste double de candidats. »

Article 5 des statuts de l'Initiateur – « Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, courriel ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité simple. »

Article 6 des statuts de l'Initiateur – « La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur – délégué, dans les limites de la gestion journalière, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non. »

Article 7 des statuts de l'Initiateur – « Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué. »

Article 8 des statuts de l'Initiateur – « Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi. »

Article 9 des statuts de l'Initiateur – « La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, choisis parmi des réviseurs d'entreprises indépendants des sociétés fiduciaires et bureaux d'expert comptables chargés par la société de missions d'établissement des comptes de la société.

Ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles. »

2.3.1 Composition du Conseil d'administration

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de l'Initiateur est la suivante :

Nom	Fonction	Date de début de mandat	Date de fin de mandat
M. Arsène Kronshagen	Administrateur et Président	Assemblée générale du 20/07/2021	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027
Mme Laure Raffaelli	Administrateur	Assemblée générale du 20/07/2021	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027
M. Chalom Sayada	Administrateur Délégué	Assemblée générale du 20/07/2021	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027
Valentin Capital Management (1)	Administrateur	Assemblée générale du 20/07/2021	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027

⁽¹⁾ Société détenue à 100% par M. Chalom Sayada

2.3.2 Direction générale

La direction générale de l'Initiateur est assurée par M. Chalom Sayada en tant qu'Administrateur Délégué de l'Initiateur.

2.3.3 Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE TG EXPERTS SA Société Anonyme 6, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg

2.4. Assemblée générale, Répartition des bénéfices

Article 10 des statuts de l'Initiateur – « L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. »

Article 11 des statuts de l'Initiateur – « L'assemblée générale annuelle se tient chaque année dans les six mois après la clôture de l'exercice social dans le lieu et à l'heure indiqué dans l'avis de convocation. »

Article 12 des statuts de l'Initiateur – « Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 450-3 de la Loi de 1915. »

2.5. Description des activités de l'Initiateur

2.5.1 Principales activités

a) Présentation des activités du groupe

ABL SA est une société de diagnostic médical fondée en 2000. Les produits développés par le groupe sont dédiés aux cliniciens spécialisés en maladies infectieuses et aux laboratoires de virologie et de microbiologie, avec notamment :

- des kits de génotypage (développés et commercialisés au sein de la société ABL FRANCE, filiale à 100% de l'Initiateur) et des logiciels pour les laboratoires accrédités, principalement pour les applications de microbiologie (liées au VIH, au SARS-CoV-2, à la tuberculose, au VHC, au VHB, au VPH, au CMV, à la grippe, à l'ARN 16s, etc.) pour le génotypage par séquençage capillaire ou haut débit (DeepChek®) ainsi que la détection et la quantification d'ADN et d'ARN (UltraGene®);
- des applications logicielles cliniques pour les unités de soins de maladies infectieuses (Nadis[®]);
- des tableaux de bord informatiques et applications d'agrégation de bases de données cliniques pour la recherche et la gestion clinique (TherapyEdge®, Octoplus®).

A la date du présent document, ABL SA compte 30 collaborateurs (hors prise en compte des salariés d'ABL FRANCE (20) et des filiales (5)) et a réalisé un chiffre d'affaires de 3,6 M€ pour un résultat net de 662 K€ sur l'exercice clos au 31 décembre 2020.



En 2007, ABL SA crée la société ABL South Africa Pty (Afrique du Sud) afin de commercialiser ses logiciels en Recherche clinique.

Depuis 2007, et son partenariat avec Roche Diagnostic Espagne (San Cugat, Barcelone, Espagne), ABL SA a développé des logiciels de gestion de données de génotypage dans le cadre des infections causées par les Virus de les Hépatites à virus C (VHC), DeepChek® HCV, qui seront commercialisés à travers sa filiale ABL THERAPYEDGE SPAIN SL, dédiée aussi à la commercialisation de ses produits et services en Espagne.

ABL SA a acquis en 2013 la propriété et tous les droits sur tous les actifs (brevets, logiciels, contrats commerciaux, et savoir-faire) liés aux hépatites virales B & C de la société EVIVAR MEDICAL (enregistrée à Melbourne, Australie), qui sont commercialisés par ABL SA dans le monde.

En 2015, ABL SA crée la société ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES FEDIALIS (« **ABL FRANCE** ») par voie d'apport en nature par ABL SA de son activité de développement de kits de génotypage en maladies infectieuses. ABL FRANCE (filiale à 100% d'ABL SA) est aujourd'hui une société spécialisée dans le diagnostic par génotypage pour les maladies infectieuses (Cf. ci-dessous). A la date du présent document, ABL FRANCE compte 20 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 M€ pour un résultat net de 970 K€ sur l'exercice clos au 31 décembre 2020.

ABL SA a acquis la société Fedialis Medica (Versailles, France) en 2016 auprès du groupe GLAXOSMITHKLINE France. La société Fedialis a développé un système de dossier médical électronique partagé et à visée de médecine personnalisée (Nadis®) pour la prise en charge des patients atteints de maladies infectieuses. Fedialis Medica a été fusionnée dans ABL FRANCE depuis le 1er janvier 2020.

En juillet 2018, ABL SA a acquis la société CDL PHARMA (France) pour développer des CRO (Clinical Research Organization) liés aux services et à la capacité de fabrication de kits diagnostic.

En juin 2019, ABL SA créé la société ABL ADVANCED DX BIOLOGICAL LABORATORIES (filiale détenue à 100% par ABL FRANCE) en charge de la commercialisation de ses produits sur l'ensemble du territoire nord-américain.

ABL SA propose une suite complète de produits de gestion des soins de santé, notamment Nadis®, TherapyEdge®, ViroScore®, SeqHepB, DeepChek®, UltraGene®, VisibleChek®, HepatiC®, BacterioChek et MicrobioChek utilisés pour la gestion, le suivi et la personnalisation des données et des patients.

Depuis 2012, certains produits ABL SA sont marqués CE-IVD. En 2020, ABL SA a obtenu le marquage CE-IVD pour ses tests DeepChek®-HIV ainsi que pour son test UltraGene® Combo2Screen SARS-CoV-2 et pour son test UltraGene® SARS-CoV-2 Multi Variants Deletions V1 et son test UltraGene® Triplex. Les autres produits sont actuellement disponibles à des fins de recherche uniquement.

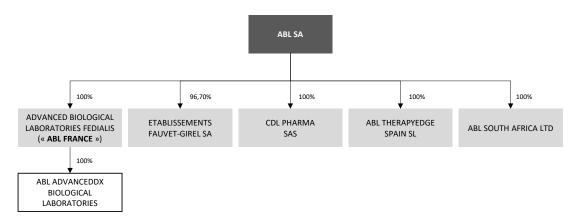
Forte de plus de 20 années d'existence, ABL SA est une société entièrement intégrée (R&D, Fabrication/Stockage, Logistique, Marketing/Communication, Vente, Formation, Administratif/Financier, Règlementaire) qui développe et commercialise des produits de diagnostic innovants pour les maladies infectieuses.

Il est précisé à ce titre que ABL SA a pris des engagements vis-à-vis des autorités sanitaires au Luxembourg depuis 2020 avec de nouvelles activités de R&D et de fabrication de kits dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Ces engagements portent sur la R&D et la fabrication de kits de détection par qPCR du COVID-19, de kits de génotypage du COVID-19 par séquençage du génome complet, de kits de collections d'échantillons cliniques (salives et prélèvements nasopharyngés), ainsi que de logiciels dans le cadre de la prise en charge de patients atteints de COVID-19.

A la date du présent document, ces engagements ne génèrent aucune implication directe pour ABL FRANCE. ABL SA étudiera dans le futur et au cas par cas, la possibilité pour ABL FRANCE de commercialiser les produits issus de la R&D et de la fabrication de ABL SA. A l'exception de ce qui précède, l'activité liée aux kits de génotypage est exclusivement exercée par ABL FRANCE.

A la date du présent document, l'organigramme juridique de ABL SA est le suivant :



Toutes les sociétés ont des droits de vote égaux au pourcentage de détention sauf indication contraire.

b) Présentation des activités de la société ABL FRANCE

ABL FRANCE (filiale à 100% d'ABL SA) est une société spécialisée dans le diagnostic par détection moléculaire et par génotypage pour les maladies infectieuses. ABL FRANCE développe et commercialise comme fabricant, propriétaire de savoir-faire et de protocoles techniques des kits de diagnostic par détection moléculaire et par génotypage propriétaires et ciblant des maladies infectieuses chroniques.

ABL FRANCE a ainsi développé de premiers produits de génotypage de haute technologie pour le SIDA, les hépatites virales et plus récemment, pour la tuberculose. ABL FRANCE développe également des produits pour le génotypage du COVID-19. Les activités d'ABL FRANCE sont également exercées aux Etats-Unis par l'intermédiaire de sa filiale (détenue à 100%), ABL ADVANCEDDX BIOLOGICAL LABORATORIES.

ABL FRANCE génère ainsi des revenus récurrents provenant de ses kits diagnostic sur toute la zone EMEA et USA.

Ces kits diagnostic s'utilisent avec des logiciels d'interprétation des mutations virales qui sont produits et détenus par ABL SA. Ces logiciels ne sont pas les seuls que les kits de ABL FRANCE peuvent utiliser ; en effet, il existe d'autres logiciels externes non-propriétaires, soit gratuits (d'origine universitaire) soit payants (exemples : SMARTGENE, CLCBIO, etc.) qui peuvent être utilisés pour analyser ces kits diagnostic.

Pour rappel, les kits diagnostic appartiennent et sont développés, produits et commercialisés par ABL FRANCE.

Les relations entre ABL SA et ABL FRANCE sont régies par une convention de prestation de services. Une nouvelle convention, ayant vocation à se substituer à la convention existante, est en cours de finalisation. Cette convention continuera de régir les relations entre ABL SA et ABL FRANCE, concernant l'utilisation par ABL FRANCE des logiciels d'ABL SA (i.e. licence) et les services usuels de holding (administratifs, comptables et financiers). Cette convention sera mise en place en janvier 2022, dans tous les cas préalablement aux opérations de fusion-absorption d'ABL FRANCE par EFG dans les conditions rappelées ci-après.

ABL FRANCE a par ailleurs pour projet de renforcer la commercialisation du logiciel Nadis (dossier patient utilisé par les médecins traitants et par les laboratoires pour les maladies infectieuses) et tous les nouveaux modules créés au sein de cette plateforme, en France et en Afrique francophone et anglophone.

ABL FRANCE a de plus comme projet de développer de nouveaux programmes de recherche et développement (R&D) dans les domaines des ciseaux moléculaires (CrisprChek), de l'oncologie (OncoChek) et des maladies rares d'origine infectieuse (RareChek). ABL FRANCE utilise de manière non exclusive pour ses propres kits de diagnostic une solution logicielle destinée aux laboratoires de Microbiologie et développée et commercialisée par ABL SA.

Les technologies développées par ABL FRANCE sont les suivantes :

- Détection et quantification d'ARN/ADN par PCR qPCR dPCR CRISPR;
- Génotypage par séquençage d'ADN/ARN par technologies Sanger et NGS;
- Diagnostic (pronostique, prédispositions, virulence, échappement vaccinal.

Le marché du génotypage en maladies infectieuses se concentre sur le SIDA, la tuberculose et les hépatites virales. Le reste du marché couvre toutes les autres applications de microbiologie incluant notamment les virus et bactéries respiratoires mais aussi celles ciblant les maladies rares (« maladies orphelines ») sur lesquelles ABL FRANCE a déjà commencé à travailler en R&D. ABL FRANCE a aussi développé depuis 2020 et la crise sanitaire les premières générations de tests de détection moléculaire par qPCR et des tests de génotypage (criblage par qPCR et séquençage NGS) pour le COVID-19 afin de faire face à la crise sanitaire.

A travers sa filiale aux Etats Unis (qui représentent une part importante du marché mondial), ABL DX USA Inc. (créée fin 2019), ABL FRANCE distribue ses produits de diagnostic par génotypage en maladies

infectieuses et a conclu de premiers accords avec des clients prestigieux (Center for Disease Control/Atlanta, John Hopkins/Baltimore).

Les normes et enregistrements liés aux produits d'ABL FRANCE incluent des marquages CE, normes ISO (ISO 13485, ISO 15378) et divers enregistrements (i.e. US - FDA (Etats-Unis), ANVISA – Brazil (Brésil), Central Drugs Standard Control Organisation (CDSCO) (Inde), Therapeutics Goods Administration (TGA) – Australia (Australie)).

Ainsi que cela est indiqué dans la note d'information et les communications effectuées, l'Initiateur a pour projet de développer ses activités en matière de diagnostic par détection moléculaire et par génotypage pour les maladies infectieuses (actuellement exercées par la société ABL FRANCE) au sein de la société EFG. Les actionnaires d'EFG seront appelés à approuver en assemblée générale l'opération aux termes de laquelle les activités de la société ABL FRANCE seront transférées à la société EFG (qui sera prochainement renommée ABL DIAGNOSTICS) par voie de fusion.

Exemples de clients d'ABL SA



2.5.2 Salariés de l'Initiateur

A la date du présent document, l'Initiateur emploie 30 personnes dont 20 collaborateurs (regroupant toute la chaine de compétences, de la R&D à la fabrication, au marketing, à la vente, au support et aux affaires réglementaires) au sein d'ABL FRANCE.

2.5.3 Evènements exceptionnels et litiges

A la date du présent document, l'Initiateur n'a connaissance d'aucun litige ou autre fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur son activité, son patrimoine, ses résultats ou sa situation financière.

2.6. Informations financières

2.6.1 Patrimoine – Situation financière - Résultats

Les comptes sociaux de l'Initiateur pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurent respectivement en <u>Annexe I</u> et en <u>Annexe II</u> du présent document.

L'Initiateur n'établit pas de comptes consolidés car il en est exempté conformément à la réglementation Luxembourgeoise applicable. Sont ainsi exemptés de l'obligation de consolidation des comptes les groupes de petite taille, lorsque, à la date de clôture de leur bilan, deux des critères suivants sont non réalisés :

- total du bilan : 20 millions d'euros ;
- montant net du chiffre d'affaires : 40 millions d'euros ;
- nombre de salariés au courant de l'exercice : 250.

ABL SA (groupe) ne remplit aucun des deux derniers critères ci-dessus. Il est précisé qu'à compter de l'exercice 2021, ABL SA devra produire des comptes consolidés dans la mesure où elle détient une filiale (i.e. EFG) cotée en bourse.

2.6.2 Modalités de financement de l'Offre

L'acquisition par l'Initiateur de l'intégralité des actions ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL visées par l'Offre représenterait, sur la base d'un Prix d'Offre de 15,90 euros par action, un montant total de 130.205,10 euros (hors frais divers et commissions).

L'Offre est financée au moyen de fonds propres de l'Initiateur.

3. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 21 décembre 2021 et sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n° 2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES SA et visant les actions de la société ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

A Luxembourg, le 21 décembre 2021 ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES SA Représentée par Monsieur Chalom Sayada, Administrateur Délégué

4. ANNEXE I - COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE 2019

ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES

Comptes annuels (Schéma 2019)

Dossler N* AB 24/06/2020 08:09 Page N* 1

	Codes	2019	2018 2018
B. Frais d'établissement	AB		29,8
C. Actif immobilisé	AG	3 816 487,51	3 004 860,0
1. Immobilisations incorporelles	ACI	1 508 202,42	771 700,3
Frais de développement	ACH	493,16	2 493,
2. Concessions, brevets, licences, merques einsi que droita et valoura similaires s'ils ont été	ACI2	342 014,89	384 925,
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	ACI2s	331 458,61	372 633,4
b) créés par l'entraprisa alla-mâma	AC12b	10 556,38	12 291,6
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	ACI4	1 105 694,37	384 370,0
II. Immobilisations corporelles	ACII	13 069,09	17 856,4
2. Installations techniques et machines	ACI12	11 301,59	15 582,5
3. Autros installations, outillage of mobiler	ACII3	1 767,50	2 273,
III. Immobilisations financières	ACIII	2 295 216,00	2 295 216,
1. Paris dans dos entreprises liées	ACIIH	2 282 500,00	2 202 500,
3. Participations	ACIII3	5 001,00	5 001,
6. Autros prôtis	ACHIG	7.715,00	7 715,0
D. Actif circulant	AD	5 429 244,82	3 043 856,
II, Créances	ADII	4 354 237,72	2 611 053,
1. Créances résultant de venies et prestations de services	ADIII	2 740 934,64	2 059 204,
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	ADIIta	2 740 934,64	2 059 204,
2. Créances sur des entreprises liées	ADI12	930 548,02	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	ADIII2b	930 548,02	
3. Créances sur des entreprises avec tesquelles l'entreprise a un lien de participation	ADH3	250 897,15	270 801,0
b) dont la durée réciduelle est aupérieure à un an	ADII3b	250 897,15	270 801,6
4. Autres créances	ADII4	431 858,01	281 046,
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	ADH4a	390 126,67	239 314,
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	ADIMb	41 732,44	41 732,
III. Valaurs mobilières	ADIII	610 207,50	
3. Autres valeurs mobilières	ADIII3	610 207,50	
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chêques postaux, chêques et encaisse	ADIV	464 799,60	432 803,
E. Comples de régularisation	AE	19 745,70	23 601,
AL DU BILAN (ACTIF)		9 265 478,03	6 162 348,



ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES <u>Comptes annuels (Schéma 2019)</u>

Dossier N* AB 24/06/2020 09:09 Page N* 2

	Codes	2019 2019	2018 2018
A Capitaux propres	PA	6 490 400,17	5 539 010,05
1. Cupital souscrit	PAI	643 476,00	643 476,00
II. Primes d'émission	PAII	5 294 401,52	6 294 481,53
V. Résultats reportés	PAV	(591 123,59)	(1 430 599, 17
VI. Résultat de l'oxercice	PAVI	661 673, 19	839 475,8
VIII. Subventions d'investissement en capital	PAWII	481 973,05	192 185,03
B. Provisions	PB	17 032,98	
2. Provisions pour impôts	PB2	17 032,98	
G. Dattes	PC	2 681 216,97	456 245,2
Emprunts obligataires	PC1	651 374,09	
a) Emprunis convertibles	PC1a	651 374,09	
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	PC fai	1 306,14	
II) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	PCtell	850 067,95	
2. Deltes envers des établissements de crédit	PG2	288 923,37	65 885,29
a) dont la durée résidualle est inférieure ou égale à un an	PC2a	253 796,21	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	PG2b	35 127,16	85 885,25
4. Dettes sur achats et prestations de services	PG4	1 325 282,70	234 675,50
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	PC4a	1 325 282,70	234 675,52
6. Dettes envers des entreprises liées	PC6	179 928,18	54 774,20
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un en	PCGa	179 928, 18	54 774,20
8. Autres deltes	PCB	235 707,63	99 910,28
a) dettes fiscales	PC8a	231 662,73	117 886,52
b) dettes au titro de la sécurité sociale	PC®	23 930,53	
c) Autres deltes	PC8c	(19 885,63)	(17 976,26)
i) dont la duée résiduelle est inférieure ou égale à un en	PCBci	(19 886,63)	(17 977,26)
ii) dont la duée résiduelle est supérieure à un an	PGtoll	1,00	1,00
D. Comptes de régularisation	PD	76 748,91	168 084,01
TAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		9 265 478,03	6 162 348,23



ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES Comptes annuels (Schéma 2019)

Dossier N° AB 24/06/2020 08:09 Page N° 3

	Codes	2019 2019	2018 2018
1. Chiffre d'affaires net	Ri	598 619,03	732 779,18
3. Travaux effectués per l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	Ra	151 324,32	388 308,09
4. Autros produits d'exploitation	R4	2 186 355,94	1 266 089,40
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	R5	(973 562,21)	(765 637,08)
a) Matières premières et consommables	R5a	(28 559,75)	(154 916,89)
b) Autres charges externes	R5b	(945 002,46)	(610 620,19)
6. Fraix de personnal	Re	(1 073 913,45)	(953 300,29)
aβ Salaljes et traltements	Flőa	(955 715,84)	(843.513,89)
b) Charges sociales	Reb	(118 197,61)	(109 768,40)
() couvrant les pensions	Rishi	(72 664,67)	
ii) autres charges sociales	Rébii	(45 532,94)	(109 786,40)
7. Corrections de valeur	R7	(61 767,35)	(52 001,99)
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	R7a	(51 767,35)	(52 001,99)
8. Antres charges d'exploitation	R8	(119 216,25)	(87 929,98)
10. Produits provenant d'autres valeurs mobillères, d'autres titres et de créances de l'actif	R10	1	32 169,10
a) provenant d'entreprises liées.	R10a		32 159,10
11. Autres intérêts et autres produits financiers	R11	46 788,99	41 525,04
a) provenant d'entreprises liées	R11a	29 113,85	
b) autres intérêts et produits financiers	R11b	17 975,14	41 525,04
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières falsant	R13	(20 361,47)	923 941,31
14. Intérêts et autres charges financières	R14	(47 446,38)	(671 207,17)
a) concernant des entreprises liées	R14ss		(839 252,00)
b) autres intérêts et charges financières	R14b	(47 446,38)	(31 955, 17)
16. Résultat après impôts sur le résultat	R16	686 821,17	844 825,58
17. Autres impôts ne figurant pas sous le postes 1, à 16.	R17	(26 147,98)	(5 350,00)
18. Résultat de l'exercico	R18	661 673,19	839 475,68
nptes de résultat		661 673,19	839 475,58



ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES Comptes annuels (Schéma 2019)

Dosaier N° AB 24/06/2020 09:09 Page N° 4

	Codes	2019 2019	2018 2018
HORS BILAN			



ANNEXES AU COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

Note 1 : Généralités

ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES S.A. (la « Société ») a été constituée en date du 19/09/2000 sous la forme d'une société anonyme pour une durée illimitée.

La Société est enregistrée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 78240.

La Société a pour objet principal le développement sous la forme de services et de produits des outils destinés à l'information et à l'aide à la décision dans le domaine de la santé et des sciences de la vie et des nouvelles technologies ainsi que la création d'un ou plusieurs établissements secondaires en France, dans les D.O.M, les pays de la Communauté Européenne, l'Amérique et l'Asie.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Par application des critères de l'article 313 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la Société est exemptée d'établir des comptes consolidés et de rapport de gestion pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2019. Par conséquent, les comptes annuels sont présentés sur base statutaire pour l'approbation par l'assemblée des actionnaires.

Conseil d'administration :

- EUREFI S.A., Directeur, ayant son siège social au Centre Jean Monnet, Maison de Formation, 54414 Longwy, France, représenté par Mr Daniel Gheza;
- FIELD CONSEIL S.à.r.I., Directeur, ayant son siège social au 24, Rue Robert Krieps, L- 4702, Pétange, représenté par Mr Daniel Gheza;
- Arsène Kronshagen, Directeur et Président, ayant son adresse professionnelle au 22, rue Marie-Adélaide,
 L-2128 Luxembourg;
- Chalom Sayada, Directeur et Administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 17, rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg;
- Raymond F. Schinazi, Directeur, avec adresse professionnelle au 2881, Peachtree Road NE, Unit 2204, GA 30303, Atlanta, Etats Unis d'Amérique.

Réviseur d'entreprise :

TG Expert, 6 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

Principes généraux :

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Conversion des devises :

La Société tient sa comptabilité en EUR, le bilan et les comptes de profits et pertes sont exprimées dans cette devise.

TG Experts s.a. 6,rue Henri Schnadt L-2530 LUXEMBOURG

ANNEXES AU COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

A la date de clôture du bilan, les principes suivants sont appliqués :

- Les frais d'établissement, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières exprimés dans une autre devise que la devise du bilan reste convertie au cours de change historique.
- Les postes de l'actif circulant, les autres postes de l'actif non repris ci-dessus dans une autre devise sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur d'acquisition historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change applicable à la clôture des comptes.
- Les comptes de passif exprimés dans une autre devise sont valorisés individuellement au plus haut de la valeur d'acquisition historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change applicable à la clôture des comptes.
- Les produits et charges en devises autres que la devise de la comptabilité sont convertis au cours de change applicable à la date de l'opération.

Les stocks:

Les stocks de marchandises sont enregistrés au prix d'acquisition, y compris les frais accessoires. Ils font l'objet de corrections de valeur si leur valeur de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

Les créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, des corrections de valeur devenues nécessaires.

Les dettes :

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou résiduelle.

Note 3 - Frais d'établissement

Les frais d'établissement et d'augmentation de capital sont amortis linéairement sur une période de 5 ans.

La valeur brute au début de l'exercice est de : 50 399,69 €
Les corrections de valeur cumulées sont de : 50 399,69 €
Au 31 décembre 2019 la valeur nette est de : 0,00 €

Note 4 – Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition, déduction faites des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées de manière linéaire et sont déterminées en fonction de la durée de vie estimée. Elles sont essentiellement composées de brevets qui sont amorties sur la durée d'enregistrement auprès du bureau des brevets et des marques.

La valeur brute au début de l'exercice est de : 657 988,81 €
La production immobilisée constituée est de : 1 165 694,37 €
Les corrections de valeur cumulées sont de : 315 480,76 €
Au 31 décembre 2019, la valeur nette est de : 1 508 202,42 €

La production immobilisée est constatée dans le cadre de la subvention microbiochek obtenu par la société. Le projet microbiochek a débuté le 1^{er} mai 2018 et devrait en théorie être achevé le 31 janvier 2021.

TG Experts s.A.
6,rue Henri Schradt
L-2530 LUXEMBOURG

ANNEXES AU COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

Le montant des dépenses éligibles budgétées pour ce projet est de 1 654 119,00 € et est subventionnée à hauteur de 50% par le ministère de l'économie.

L'immobilisation restera en immobilisation en cours jusqu'à son achèvement en 2021.

Note 5 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition, déduction faire des corrections de valeur. Les corrections de valeur sont calculées de manière linéaire et sont déterminées en fonction de la durée de vie estimée. Elles sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation suivant :

Mobiliers et matériels	4 à 10 ans
Equipement informatique	4 ans

La valeur brute au début de l'exercice est de : 174 562,12 € La société a acquis des biens mobiliers à hauteur de : 1 816,73 € Les corrections de valeur cumulées sont de : 163 309,76 €

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des immobilisations corporelles s'élève à 13 069,09 €.

Note 6 – Immobilisations financières

Les immobilisations financières (parts dans entreprises liées, participations et titres ayant le caractère d'immobilisations) sont valorisées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de la valeur de marché. Suivant le principe de prudence, les plus-values non réalisées sont non comptabilisées.

Les créances reprises en immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur historique. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée est inférieure à la valeur historique.



ANNEXES AU COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

Au 31 décembre 2019, la Société détient les Immobilisations financières suivantes :

Nom de la société	Pays	% détention	Coût d'acquisition	Correction de valeur	Valeur comptable nette	Date des derniers comptes annuels	Résultat net	Fonds propres
Advanced Biological Laboratories Therapyedge Spain S.L.	Espagne	100%	3.006 €	(3.005€)	1€	31.12.2018	(55.893}€	(653.415) €
Advanced Biological Laboratories South Africa	Afrique du Sud	100%	5.000 €	o€	5000€	31.12.2018	124.313 €	(54.803 €)
Advanced Biological Laboratories France	France	100%	2.100.000€		2.100.000 €	31.12.2019	114 264 €	2 457 887 €
FEDIALIS MEDICA	France	100%	170.000 €	-	170.000 €	31.12.2018	58.155€	194.248 €
CDI PHARMA.	France	100%	12.500	0€	12.500	31.12.2019	85 835 €	250 275 €
					2.287 501 €			

Au 31 décembre 2019, les immobilisations financières s'élèvent à 2.287.501 €.

Note 7 – Capitaux propres

Le capital social de la Société s'élève à 653.426,00 € composé de 365.702 actions de classe A et de 287.724 actions de classe B d'une valeur nominale de 1,00 € chaque. Les actions sont intégralement libérées.

Note 8 – Actions propres

Durant l'année, la Société a acquis des actions propres.

Note 9 - Impôts sur le résultat

La Société est sujette à tous les impôts auxquels les sociétés anonymes luxembourgeoises sont soumises.

Note 10 - Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif est composé de produits encaissés d'avances représentant les frais de licence et de maintenance couvrant une partie de l'année 2019.



ANNEXES AU COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

Note 11 - Personnel

La Société a employé 17 personnes en moyenne au cours de l'exercice (2018 : 16 employés).

Note 12 – Transactions avec des parties liées

La Société a facturé des prestations/services sur la durée de l'exercice comme suit :

٠	Fedialis Médica SAS :	179 779 €
•	Advanced Biological Laboratories France S.A.S:	857 525 €
•	Advanced Biological Laboratories South Africa PTY:	234 048 €
•	Advanced Biological Laboratories Therapyedge Spain S.L.:	101 131€
•	Advanced Biological Laboratories US	9 039 €
•	CDL Pharma	105 430 €

La Société a reçu des royalties sur la durée de l'exercice comme suit :

Advanced Biological Laboratories France S.A.S.: 230 815 €
 Advanced Biological Laboratories South Africa PTY: 94 589 €
 Advanced Biological Laboratories Therapyedge Spain S.L.: 69 103 €

Note 13 - Engagements hors-bilan

La Société a signé deux contrats de location long terme en date du 31 décembre 2019 :

- Date de début de contrat le 10 janvier 2018 pour une valeur d'acquisition TTC de 65 051,85 €.
- Date de début du contrat le 23 avril 2018 pour une valeur d'acquisition TTC de 48 525,94 €

Note 14 – Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la clôture

Note 15 – Affectation du résultat

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 comme suit :

 Résultats reportés à nouveau N-1 :
 - 591 123,59 €

 Résultat de l'exercice :
 661 673,19 €

 Réserve légale :
 - 33 083,66 €

 Réserve indisponible (rachat d'action) :
 -37 465,94 €

 Résultats reportés à nouveau N :
 0,00 €



5. ANNEXE II - COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE 2020

ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES Comptes annuels au 31/12/2020

Dossier N* AB 14/07/2021 18:47 Page N* 1

	Codes	2020 2020	2019 2019
B. Frais d'établissement	AB		
C. April immobilisó	AC	4 183 477,25	3 816 487,
	ACI	1 820 391,71	1 508 202,
I. Immobilications Incorporelles	ACI1	1 156,53	493,
 Finais de développement Concessions, bravets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'és ont été 	ACI2	813 460,79	342 014,
Concessions, brevers, hereces, marques and up of dates a) acquis à litre onéreux, sans devoir figurer sous G.I.3	ACI2a	290 283,54	331 458
	ACI2b	523 177,25	10.556
 b) créés par l'entreprise alle-même 4. Acomptes versés et immobilisations incorparelles en cours 	ACI4	1 005 774,39	1 165 694
	ACII	50 869,54	13 069
II. Immobilisations corporalles 2. Installations techniques et machines	ACII2	47 313,27	11 301
Autres installations, cutillage at mobilier	ACH3	3 556,27	1 767
11. Immobilisations financières	ACIII	2 312 216,00	2 295 216
Parts dans des entreprises liées	ACIII1	2 282 500,00	2 282 500
	ACIIIS	1,00	5 001
3. Participations	ACIII6	29 715,00	7 71
6. Autres prits	AD	6 681 655,17	5 429 24
D. Actif circulant	ADI	690 929,88	
I. Stocks	ADI1	98 260,34	
Matières premières et consommables	ADI4	592 669,54	
4. Acomptes versés	ADII	4 797 294,95	4 354 23
II. Gréances	ADII1	1 927 159,05	2 740 93
Créences résultant de ventes et prestations de services	ADII1a	1 618 537,17	2 740 93
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	ADII1b	308 621.88	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	ADII2	2 452 684,56	930 54
Créances sur des entreprises liées	ADII2a	1 802 664,56	
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	ADII2b	650 000,00	930 54
b) dont la durán résiduelle est supérioure à un an	ADII3	38 252.00	250 89
 Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation 	ADII3b	38 252,00	250 89
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	ADII4	379 219,34	431 85
4. Autres créances	ADII4e	315 742,47	390 12
a) dont la durée résiduelle est inférieurs ou égale à un an	ADII4b	63 476,87	41 73
b) dont la durée résiduelle est supérioure à un an	ADIII	610 207.50	610 20
III, Valleurs mobilières	ADIII	610 207,50	610 20
3. Autres valeurs mobiliòres	ADIV	483 122,84	464 79
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chêques postaux, chêques et encaisse	AE	39 193,14	19 74
E. Comptes de régularisation	AE.	10 804 225,56	9 265 47

Sage BOB - ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES

ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES Comptes annuels au 31/12/2020

Dossier N* AB 14/07/2021 18:47 Page N* 2

	Codes	2020	2019 2019
A Capitaux propres	PA	7 251 682,35	6 490 480,1
I. Capital souscrit	PAI	643 476,00	643 476,0
II. Primes d'émission	PAII	4 721 739,96	5 294 481,
IV. Réserves	PAIV	643 291,16	
1. Réserve lágale	PAIV1	33 083,66	
 Réserve pour actions propres ou parts propres 	PAIV2	610 207,50	
V. Résultats reportés	PAV		(591 123,
VI. Résultat de l'exercice	PAVI	488 985,85	661 673
VIII. Subventions d'investissement en capital	PAVIII	754 189,38	481 973
B. Provisions	PB	41 255,60	17 032
2. Provisions pour impôts	PB2		17 032
	PB3	41 255,60	
3. Autres provisions	PC	3 165 467,61	2 681 215
C. Dettes	PC1	650 067,95	651 374
Emprunts obligataires	PC1a	650 067.95	651 374
e) Emprunts convertibles	PC1al		1 306
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	PCtali	650 067,95	650 067
ii) dont la durée résiduelle est supérioure à un an	PC2	276 197,79	288 921
2. Dettes envers des établissements de crédit	PG2a	273 411,30	253 796
a) dont la durée résiduelle est intérieure ou égale à un an	PG2b	2 786,49	35 123
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	PG4	198 697,71	1 325 283
 Dettes sur achate et prestations de services 	PG4a	198 697,71	1 325 288
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	PO6	1 445 087,03	179 926
6. Dettes envera des entreprises liées	PC6a	763 890,00	179 92
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	PC6b	681 197,03	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	PC8	595 437,13	235 70
8. Autres dettes	PG8a	531 134,59	231 668
a) dettes fiscales	PGtb	62 376,09	23 930
b) dettes au titra da la sécurité sociale	PG8c	1 926,45	(19 885
c) Autres dettes	PC8d	1 925,45	(19 886
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	PCBoil	1,00	
ii) dont la durée résidualle est supérieure à un an	PD	345 800,00	76 74
D. Comptes de régularisation		10 804 225,58	9 265 47

Sage BOB - ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES

ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES Comptes annuels au 31/12/2020 COMPTA2

Dossier N* 18:47 14/07/2021 Page N⁴

urs EUR	Codes	2020	2019 2019
	Rt	3 628 631,70	598 619,03
1. Chiffre d'affaires net	R3	470 080,02	151 324,3
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	B4	2 814 371,23	2 186 355,9
4. Autres produits d'exploitation	R5	(3 270 220,53)	(973 562,2
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	R5a.	(1 381 416,76)	(28 559,7
a) Matières premières et consommables	R5b	(1 888 803,77)	(945 002,4
b) Autres charges externés	P6 P6	(1 477 557,89)	(1 073 913,4
6. Frais de personnel	Réa	(1,309 863,11)	(955 715,8
a) Salaires et traitements	R6b	(167 694,78)	(118 197,6
b) Charges sociales	Rebi	(86 837,19)	(72 664,6
i) couvrant les pensions	Rebii	(80 857,59)	(45 532,9
ii) autres charges sociales	87	(1 046 263,99)	(51 767,3
7. Corrections de valeur	B78	(167 939,09)	(51.767,3
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corpordies et incorporelles	FI7b	(878 324,90)	
b) sur diément de l'actif circulant	RB	(101 866,05)	(119 216,
8. Autres charges d'exploitation	B11	58 035,89	46 788
11. Autres intérêts et autres produits financiers	Bila	54 003,31	29 113
 provenant d'entreprisos liées 	RIIb	4 032,58	17 675
b) autres intérêts et produits financiers	R13	(242 802,81)	(30 361,
 b) autres interers et produce resources 13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant 	B14	(129 902,24)	(47 446,
14. Intérêts et autres charges financières	B1/b	(129 902,24)	(47 446.)
b) autres intérêts et charges financières	R15	(198 537,46)	
15. Impôts sur le résultat	R16	503 967,87	686 821
16. Résultat après impôts sur le résultat	R17	(14 982,02)	(25 147,
17. Autres impôts ne figurant pas sous le postes 1. à 16.		488 985,85	661 673
18. Résultet de l'exercice	R18	488 985,85	661 673

Sage BOB - ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES

ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES COMPTA2 COMPTA2 COMPTA2

ΑB Dossier N* 14/07/2021 18:47 Page N*

valeurs con			
	Codes	2020	2019 2019
		2000	
HORS BILAN			

Sage BOB - ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

Note 1 : Généralités

ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES S.A. (la « Société ») a été constituée en date du 19/09/2000 sous la forme d'une société anonyme pour une durée illimitée.

La Société est enregistrée au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 78240.

La Société a pour objet principal le développement sous la forme de services et de produits des outils destinés à l'information et à l'aide à la décision dans le domaine de la santé et des sciences de la vie et des nouvelles technologies ainsi que la création d'un ou plusieurs établissements secondaires en France, dans les D.O.M, les pays de la Communauté Européenne, l'Amérique et l'Asie.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Par application des critères de l'article 313 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la Société est exemptée d'établir des comptes consolidés et de rapport de gestion pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2020. Par conséquent, les comptes annuels sont présentés sur base statutaire pour l'approbation per l'assemblée des actionnaires.

Conseil d'administration :

- EUREFI S.A., Directeur, ayant son siège social au Centre Jean Monnet, Maison de Formation, 54414 Longwy, France, représenté par Mr Daniel Gheza;
- FIELD CONSEIL S.à.r.l., Directeur, ayant son siège social au 24, Rue Robert Krieps, L- 4702, Pétange, représenté par Mr Daniel Gheza;
- Arsène Kronshagen, Directeur et Président, ayant son adresse professionnelle au 22, rue Marie-Adélaide, L-2128 Luxembourg;
- Chalom Sayada, Directeur et Administrateur-délégué, avec adresse professionnelle au 17, rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg;
- Raymond F. Schinazi, Directeur, avec adresse professionnelle au 2881, Peachtree Road NE, Unit 2204, GA 30303, Atlanta, Etats Unis d'Amérique.

Réviseur d'entreprise :

TG Expert, 6 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

Principes aénéraux :

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Conversion des devises:

La Société tient sa comptabilité en EUR, le bilan et les comptes de profits et pertes sont exprimées dans cette devise.

A la date de clôture du bilan, les principes sulvants sont appliqués :

- Les frais d'établissement, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières exprimés dans une autre devise que la devise du bilan reste convertie au cours de change historique.
- Les postes de l'actif circulant, les autres postes de l'actif non repris ci-dessus dans une autre devise sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur d'acquisition historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change applicable à la clôture des comptes.
- Les comptes de passif exprimés dans une autre devise sont valorisés individuellement au plus haut de la valeur d'acquisition historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change applicable à la clôture des comptes.
- Les produits et charges en devises autres que la devise de la comptabilité sont convertis au cours de change applicable à la date de l'opération.

Les stocks:

Les stocks de marchandises sont enregistrés au prix d'acquisition, y compris les frais accessoires. Ils font l'objet de corrections de valeur si leur valeur de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, des corrections de valeur devenues nécessaires.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

Les dettes :

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou résiduelle.

Note 3 – Frais d'établissement

Les frais d'établissement et d'augmentation de capital sont amortis linéairement sur une période de 5 ans.

La valeur brute au début de l'exercice est de :

50 399,69 €

Les corrections de valeur cumulées sont de :

50 399,69 €

Au 31 décembre 2020 la valeur nette est de :

0,00€

Note 4 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au prix d'acquisition historique. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat ou au coût de revient.

Les immobilisations incorporelles et corporelles, dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont amorties comme suit :

Actifs concernés	Nature	Taux	Méthode de dépréciation	
Logiciel :	Immobilisations incorporelles	20,00 %	Linéaire	
Licence :	Immobilisations incorporelles	33,33 %	Linéaire	
Brevet	Immobilisations incorporelles	6,67 %	Linéaire	
Matériel informatique	Immobilisations corporelles	33,33 %	Linéaire	
Machines	Immobilisations corporelles	20,00 %	Linéaire	
Mobilier	Immobilisations corporelles	10,00 % et 20,00%	Linéaire	
Autres installations	Immobilisations corporelles	20,00 %	Linéaire	
Installation générale/agencement	Immobilisations corporelles	20,00 %	Linéaire	

La production immobilisée est constatée dans le cadre de la subvention microbiochek obtenue par la société. Le projet microbiochek a débuté le 1" mai 2018 et aurait dû en théorie être achevé le 31 janvier 2021. Compte tenu du COVID 19, par courrier en date du 5 août 2020 nous avons demandé la prolongation de la période de prise en compte des charges pour ce projet. Le ministère de l'économie a validé notre requête par un avenant à la convention initiale daté du 10 septembre 2020. Le projet pourra être achevé au plus tard le 31.01.2022.

Pour mémoire, le montant des dépenses éligibles budgété pour ce projet est de 1 654 119,00 € et est subventionné à hauteur de 50% par le ministère de l'économie.

L'immobilisation restera en immobilisation en cours jusqu'à son achèvement en 2021.

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

Immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles

Valeur brute au 01/01/N	1 823 683,18	176 378,85
	471 269,13	46 659,70
Entrées de l'exercice	-	
Sortles de l'exercice	2 294 952,31	223 038,55
Valeur brut 31/12/N		163 309,75
Correction de valeur cumulées au 01/01/N	315 480,77	
Correction de valeur de l'exercice	159 079,83	8 859,25
Reprise de corrections de valeur	-	
Corrections de valeur comulées au 31/12/N	474 560,60	172 169,00
Valeur nette au 31/12/N	1 820 391,71	50 869,55
Valeur nette au 51/12/14		

Note 5 – Immobilisations financières

Les immobilisations financières (parts dans entreprises liées, participations et titres ayant le caractère d'immobilisations) sont valorisées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition ou de la valeur de marché. Suivant le principe de prudence, les plusvalues non réalisées sont non comptabilisées. Les créances reprises en immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur historique. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée est inférieure à la valeur historique.

Au 31 décembre 2020, la Société détient les immobilisations financières suivantes :

Nom de la société	Pays	% détention	Coût d'acquisition	Correction de valeur	Valeur comptable nette	Date comptes annuels	Résultat net	Fonds propres
Advanced Biological Laboratories Therapyedge Spain S.L.	SP	100%	3.006 €	(3.005€)	1€	31.12.2019	73.162€	(589.458)€
Advanced Biological Laboratories South Africa	PTY	100%	5.000€	5.000 €	0€	31.12.2019	82.244 €	24.848€
Advanced Biological Laboratories France Fusion avec Fedialis medica SAS au 01.01.2020	FR	100%	2.270.000 €	0€	2.270.000€	31.12.2020	969.680€	3.800.117
CDL PHARMA.	FR	100%	12.500€	0€	12.500€	31.12.2020	48.253 €	298.528 €
					2.282 501 €			

Au 31 décembre 2020, les immobilisations financières s'élèvent à 2.312.216 €.

Note 6 - Stock

	Matières premières	Marchandises
Valeur brute au 31/12/N	196 520,68	609 149,54
Correction de valeur	98 260,34	16 480,00
Valeur nette au 31/12/N	98 260,34	592 669,54

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

Note 7 - Capitaux propres

Le capital social de la Société s'élève à 653.426,00 € composé de 365.702 actions de classe A et de 287.724 actions de classe B d'une valeur nominale de 1,00 € chaque. Les actions sont intégralement libérées.

Note 8 - Actions propres

La société détient ses propres actions et par conséquent a doté l'an dernier une réserve équivalente au montant des actions détenues.

Note 9 – Impôts sur le résultat

La Société est sujette à tous les Impôts auxquels les sociétés anonymes luxembourgeoises sont soumises.

Note 10 - Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif est composé de produits encaissés d'avances représentant les frais de licence et de maintenance couvrant une partie de l'année 2020.

Note 11 - Personnel

La Société a employé 24 personnes en moyenne au cours de l'exercice (2019 : 17 employés).

Note 12 – Engagements hors-bilan

La Société a signé deux contrats de location long terme en date du 31 décembre 2020 ;

- Date de début de contrat le 10 janvier 2018 pour une valeur d'acquisition TTC de 65 051,85 €.
- Date de début du contrat le 23 avril 2018 pour une valeur d'acquisition TTC de 48 525,94 €

Note 13 – Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la clôture

Note 14 - Affectation du résultat

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

 Résultats reportés à nouveau N-1 :
 0,00 €

 Résultat de l'exercice :
 488.985,85 €

 Réserve légale :
 - 24.449,29 €

 Réserve quinquennale :
 - 108.972,50 €

 Réserve indisponible (rachat d'action) :
 - 355.564,06 €

 Résultats reportés à nouveau N :
 0,00 €